



Service Municipal de la Vie Associative

FICHE DE VŒUX
MAISON DES ASSOCIATIONS (y compris les Bureaux)
PERMANENCES REGULIERES DE SEPTEMBRE 2017 A JUIN 2018

à retourner au S.M.V.A. Mairie de la Roque d'Anthéron avant le 15 Juillet 2017
 (par courrier, en le déposant à l'accueil de la Mairie ou par mail mairie@ville-laroquedantheron.fr)

Important : les horaires doivent s'inscrire dans la tranche 9 h à 22h30. Ces créneaux ne couvrent pas les jours fériés. Vous devez impérativement souscrire une assurance pour toutes les activités organisées dans les locaux municipaux.

Il s'agit uniquement des demandes concernant des réunions ou des permanences.

ASSOCIATION :

DEMANDEUR :

☎ de l'Association : **email** :

DATE DE LA REPRISE DE VOS ACTIVITES :

		Précisez le nombre de personnes	
Jour	Horaire précis	Réunions	Permanences ouvertes au Public ou activités

Cadre réservé à l'administration <ul style="list-style-type: none"> • Date de réception de la demande : • Avis du S.M.V.A. :
--

• Réponse donnée le :